Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Spray adhésif pour la technique de coulée de modèles

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Spray adhésif pour la technique de coulée de modèle

Code du produit:

14141

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	DFS-DIAMON GmbH
Rue:	Ländenstrasse 1
Lieu:	D-93339 Riedenburg
Téléphone:	+49 (0) 9442 9189 0
Interlocuteur:	Andreas Beck
e-mail:	andreas.beck@dfs-diamon.de
Internet:	http://www.dfs-diamon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24 hour Emergency Contacts: +49 (0) 700 24112112 (DFS) / +1 872 5888271

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Indications de danger: F+ - Extrêmement inflammable, T - Toxique
Phrases R:
Peut causer le cancer.
Peut causer des altérations génétiques héréditaires.
Extrêmement inflammable.
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:
Aérosol: Aérosol 1
Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2
Mutagénicité sur les cellules germinales: Muta. 1B
Cancérogénicité: Carc. 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un: STOT SE 3
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3
Mentions de danger:
Aérosol extrêmement inflammable.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Peut induire des anomalies génétiques.
Peut provoquer le cancer.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Solvant naphta naphténique léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à un point d'ébullition bas
Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à un point d'ébullition bas
Acétone; propane-2-one; propanone
Acétate d'éthyle

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS02-GHS07-GHS08



Mentions de danger

Aérosol extrêmement inflammable.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Peut induire des anomalies génétiques.
Peut provoquer le cancer.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Contient C,C'-azodi(formamide). Peut produire une réaction allergique.
Réservé aux utilisateurs professionnels

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CE	Substance	Quantité
Nº CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
Nº Index	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	
Nº REACH		
203-448-7	butane	25 - < 50 %
106-97-8	F+ - Extrêmement inflammable R12	
601-004-00-0	Flam. Gas 1; H220	
01-2119474691-32		
200-827-9	propane	25 - < 50 %
74-98-6	F+ - Extrêmement inflammable R12	
601-003-00-5	Flam. Gas 1; H220	
01-2119486944-21		

295-529-9	Solvant naphta naphténique léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	5 - < 10 %
92062-15-2	Carc. Cat. 2, Muta. Cat. 2, Xn - Nocif R45-46-65	
649-341-00-2	Carc. 1B, Muta. 1B, Asp. Tox. 1; H350 H340 H304	
265-151-9	Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	5 - < 10 %
64742-49-0	F - Facilement inflammable, Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R11-38-51-53-65-67	
649-328-00-1	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411	
01-2119475514-35		
200-662-2	acétone; propane-2-one; propanone	2,5 - < 5 %
67-64-1	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-36-66-67	
606-001-00-8	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066	
01-2119471330-49		
205-500-4	Acétate d'éthyle	2,5 - < 5 %
141-78-6	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-36-66-67	
607-022-00-5	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066	
01-2119475103-46		
201-159-0	butanone; méthyléthylcétone	1 - < 2,5 %
78-93-3	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-36-66-67	
606-002-00-3	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066	
01-2119457290-43		
204-650-8	C,C'-azodi(formamide)	0,1 - < 1 %
123-77-3	E - Explosif R2-42	
611-028-00-3	Resp. Sens. 1; H334	
01-2119493056-35		

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthyleneglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Provoquer un vomissement si la victime est consciente. Traitement médical nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO_2), mousse, poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable (H222), Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d´explosion.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Evacuation: voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec : agent oxydant, substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
141-78-6	Acétate d'éthyle	400	1400		VME (8 h)	
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
78-93-3	Méthyléthylcétone	200	600		VME (8 h)	
		300	900		VLE (15 min)	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	

Valeurs limites biologiques

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
78-93-3	2-Butanone; Méthyléthylcétone	Méthyléthylcétone	2 mg/l	Urine	en fin de poste
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée : lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Trouble
Odeur:	Fruité

		Testé selon la méthode
pH-Valeur:	Non déterminé	
Modification d'état		
Point de fusion:	Non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-42 °C	
Point d'éclair:	-104 °C	
Inflammabilité		
solide:	Non applicable	
gaz:	Non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	1,4 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	9,4 vol. %	
Température d'inflammation:	365 °C	
Température d'auto-inflammabilité		
Solide:	Non applicable	
Gaz:	Non applicable	
Température de décomposition:	Non déterminé	
Propriétés comburantes		
Non comburant.		
Pression de vapeur: (à 20 °C)	8327 hPa	
Pression de vapeur: (à 50 °C)	17081 hPa	
Densité:	Non déterminé	
Hydrosolubilité:	Insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants		
Non déterminé		
Coefficient de partage:	Non déterminé	
Densité de vapeur:	Non déterminé	
Taux d'évaporation:	Non déterminé	
Teneur en solvant:	44,00 %	

9.2. Autres informations

Teneur en solide:	20,00 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable (H222), Risque d'inflammation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë

Nº CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
64742-49-0	Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas				
	Par voie orale	DL50	> 5000 mg/kg	Rat	OCDE 401
	Dermique	DL50	> 2000 mg/kg	Lapin	OECD 402
	Dar inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 20 mg/l	Rat	
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone				
	Par voie orale	DL50	5800 mg/kg	Rat	IUCLID
	Dermique	DL50	> 7426 mg/kg	Lapin	IUCLID
	Par inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat	IUCLID
141-78-6	Acétate d'éthyle				
	Par voie orale	DL50	10200 mg/kg	Rat	IUCLID
	Dermique	DL50	> 20000 mg/kg	Lapin	IUCLID
78-93-3	butanone; méthyléthylcétone				
	Par voie orale	DL50	2193 mg/kg	Rat	OECD 423
	Dermique	DL50	6480 mg/kg	Lapin	GESTIS

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.
Provoque une irritation cutanée.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contient: C,C'-Azodi(formaid). Peut déclencher une réaction allergique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas), (acétone; propane-2-one; propanone), (acétate d'éthyle), (butanone; méthyléthylcétone)

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Peut induire des anomalies génétiques. (Solvant naphta naphténique léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à un point d'ébullition bas)
Peut provoquer le cancer. (Solvant naphta naphténique léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à un point d'ébullition bas)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP]. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange!

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] \| [d]	Espèce	Source
106-97-8	Butane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	27,98 mg/l	96 h		US-EPA -(Q)SAR
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	7,71 mg/l			US-EPA -(Q)SAR
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	14,22 mg/l	48 h		US-EPA -(Q)SAR
64742-49-0	Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à un point d'ébullition bas					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	11,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	30-100 mg/l	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
67-64-1	Acétone; propane-2-one; propanone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	5540 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	12600 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	IUCLID
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	> 1106 mg/l	28 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	IUCLID
	Toxicité bactérienne aiguë	(61150 mg/l)		0,5 h	Boue activée	OECD 209
141-78-6	Acétate d'éthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	220 mg/l	96 h	Tête de boule	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	717 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	IUCLID
	Toxicité pour les poissons	NOEC	9.65 mg/l	4 d	Tête de boule	
	Toxicité pour les algues	NOEC	> 100 mg/l	3 d	Scenedesmus subspicatus	OECD 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	2.4 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
78-93-3	butanone; méthyléthylcétone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	2993 mg/l	96 h	Tête de boule	OECD 203

	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	2029 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	308 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC	1170 mg/l	4 d	Tête de boule	OECD 203
	Toxicité pour les algues	NOEC	1240 mg/l	4 d	Selenastrum capricornutum	OECD 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	68 mg/l	2 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64742-49-0	Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à un point d'ébullition bas			
	OECD 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	77,05 %	28	IUCLID
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
67-64-1	Acétone; propane-2-one; propane			
	OECD 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	90 %	28	IUCLID
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
141-78-6	acétate d'éthyle			
	OECD 301 C	43%	5	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OECD 301 B	93,9%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	Test eau-sédiment	99,9%	6	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
78-93-3	butanone; méthyléthylcétone			
	OECD 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	98 %	28	IUCLID
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
106-97-8	butane	2,89
74-98-6	propane	2,36
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	-0,24
141-78-6	acétate d'éthyle	0,73
78-93-3	butanone; méthyléthylcétone	0,3
123-77-3	C,C'-azodi(formamide)	< 1,0

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	3		IUCLID
141-78-6	acétate d'éthyle	30	Leuciscus idus (aunée dorée)	

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	AÉROSOLS (propane / butane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1



Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Quantités exceptées: E0

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	AÉROSOLS (propane / butane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1



Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Quantités exceptées: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	AÈROSOLS (propane / butane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1



Dispositions spéciales:	63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantité limitée (LQ):	1000 mL
EmS:	F-D, S-U

Autres informations utiles (Transport maritime)

Quantités exceptées: E0

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	AÉROSOLS (propane / butane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1



Dispositions spéciales:	A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

Autres informations utiles (transport aérien)

Quantités exceptées: E0
Passager-LQ: Y203

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac Conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV):	< 70 %

Information supplémentaire

À observer: 2008/47/EC

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:	Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.
Classe de contamination de l'eau (D):	3 - pollue fortement l'eau
Résorption cutanée/sensibilisation:	Provoque des réactions hyper sensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:
butane
propane
Naphta léger (pétrole), hydro traité; naphta hydro traité à un point d'ébullition bas
acétone; propane-2-one; propanone
acétate d'éthyle
butanone; méthyléthylcétone
C,C'-azodi(formamide)

SECTION 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
Facilement inflammable.
Extrêmement inflammable.
Irritant pour les yeux.
Irritant pour la peau.
Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Peut causer le cancer.
Peut causer des altérations génétiques héréditaires.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Gaz extrêmement inflammable.
Aérosol extrêmement inflammable.
Liquide et vapeurs très inflammables.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Peut induire des anomalies génétiques.
Peut provoquer le cancer.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contient C,C'-azodi(formamide). Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP]: Principe d'extrapolation "Aérosols".

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)